



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

La guerre en milieu urbain (Résolution 6 du Conseil des Délégués de 2022)

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Septembre 2024

FR

CD/24/16
Original : anglais
Pour information

Document établi par le Comité international de la Croix-Rouge en consultation avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Groupe de référence du Mouvement sur la guerre en milieu urbain

La guerre en milieu urbain – Rapport intérimaire

RÉSUMÉ

La résolution du Conseil des Délégués intitulée « La guerre en milieu urbain » (CD/22/R6), ainsi que le Plan d'action 2022-2027 du Mouvement (Plan d'action), visent à améliorer l'action déployée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) pour prévenir et atténuer les conséquences dévastatrices de la guerre en milieu urbain, grâce à un travail de collaboration qui s'articule autour de quatre domaines d'action. Le présent rapport intérimaire, requis par la résolution du Conseil des Délégués, expose les solides progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action au cours des deux dernières années.

Un Groupe de référence du Mouvement (Groupe de référence) a été créé en janvier 2023 pour superviser la mise en œuvre du Plan d'action, renforçant ainsi la coordination et l'échange d'expériences au sein du Mouvement. Présidé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et composé de représentants de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et de plus de 40 Sociétés nationales, le Groupe de référence a élaboré des plans de travail détaillés et un cadre de suivi afin d'optimiser la portée stratégique et la transparence des efforts déployés par le Mouvement. Il a créé quatre groupes de travail, dont trois sont présidés ou coprésidés par des Sociétés nationales, pour travailler sur les quatre axes du Plan d'action.

Le premier domaine d'action (pilier A), « collecter des informations sur les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain », a permis d'améliorer les connaissances des Sociétés nationales en matière de gestion des données (collecte, protection, utilisation, etc.), établissant ainsi une base solide pour les travaux futurs. Les modules de formation sur la collecte de données et la cartographie des outils ont joué un rôle déterminant dans ce domaine. L'axe visant à « renforcer la réponse opérationnelle » (pilier B) a consisté à analyser les expériences du Mouvement dans les contextes urbains, identifier les lacunes et élaborer de nouveaux outils et lignes directrices. Ces initiatives, qui sont toujours en cours, ouvrent la voie à une amélioration de la capacité du Mouvement à fournir une protection et une assistance humanitaires dans les situations de guerre urbaine. Des campagnes de communication publique (pilier C) et des activités de diplomatie humanitaire (pilier D) ont permis de sensibiliser aux conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain et de promouvoir des cadres juridiques et politiques, tels que la Déclaration politique sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées, grâce à un engagement fort de la part d'un certain nombre de Sociétés nationales et à des activités de sensibilisation coordonnées auprès des gouvernements.

Ces efforts auront pour effet de renforcer la capacité du Mouvement à faire face à la guerre en milieu urbain, en vue d'apporter un soutien et une protection essentiels aux populations affectées. La collaboration et le partage des connaissances facilités par le Groupe de référence ont renforcé la position du Mouvement en tant que chef de file de la diplomatie humanitaire dans le domaine de la guerre en milieu urbain.

À l'avenir, le Groupe de référence s'attachera à améliorer encore la collaboration, à déployer de nouveaux outils et supports de formation, à étudier la création d'une capacité d'intervention opérationnelle commune et à accroître la communication publique sur la guerre en milieu

urbain, notamment à travers l'Appel solennel sur la guerre en milieu urbain, proposé pour adoption au Conseil des Délégués de 2024. L'action menée en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre effective de la Déclaration politique sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées restera une priorité.

En conclusion, de solides progrès ont été réalisés depuis l'adoption du Plan d'action, grâce à la participation active des Sociétés nationales et à une coordination efficace à travers le Groupe de référence. Pour une mise en œuvre pleine et entière des objectifs du Plan d'action, il faudra que les composantes du Mouvement allouent durablement des ressources suffisantes, notamment des ressources humaines, pour lutter contre les effets de la guerre en milieu urbain. Il est recommandé d'inscrire la résolution et un rapport intérimaire à l'ordre du jour du Conseil des Délégués de 2026 afin de pouvoir examiner les travaux réalisés jusque-là et déterminer l'orientation future de l'initiative sur la guerre en milieu urbain.

1) INTRODUCTION

La guerre en milieu urbain a des conséquences humanitaires dévastatrices, causant un grand nombre de morts et de blessés dans la population civile, la destruction à grande échelle d'habitations, de moyens de subsistance et d'infrastructures civiles vitales, ainsi que des souffrances profondes et durables sur le plan physique et mental, aggravées par une série de répercussions indirectes, notamment la perturbation de services essentiels, tels que les soins de santé et l'approvisionnement en eau, les déplacements de population et les dommages causés à l'environnement.

Les volontaires et le personnel du Mouvement s'emploient à alléger les souffrances des êtres humains et à protéger des vies chaque fois qu'un conflit armé éclate, souvent dans des conditions dangereuses. Cependant, le Mouvement ne peut s'acquitter seul de cette tâche et doit également se mobiliser et coopérer avec les États, les autres acteurs humanitaires internationaux et le public pour obtenir des résultats durables.

En 2022, se fondant sur une série de consultations avec le CICR, la Fédération internationale et un large éventail de Sociétés nationales, le Conseil des Délégués a adopté la résolution intitulée « La guerre en milieu urbain » (CD/22/R6). La même année, le Conseil des Délégués a adopté la résolution intitulée « Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre », sous l'égide de la Fédération internationale. Le CICR et la Fédération internationale coordonnent leur action sur ces deux axes de travail. La résolution intitulée « La guerre en milieu urbain » prévoyait un Plan d'action du Mouvement pour 2022-2027 décrivant un vaste ensemble d'activités que les composantes du Mouvement doivent mettre en œuvre pour mieux prévenir et atténuer les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain, selon leurs capacités et leurs mandats respectifs. Le présent rapport intérimaire porte sur la mise en œuvre du Plan d'action au cours des deux dernières années.

2) CONTEXTE

Le Plan d'action a identifié quatre domaines d'action :

- collecter des informations sur les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain en vue de renforcer et d'améliorer les activités de prévention, de préparation, de protection et d'assistance menées par le Mouvement ;
- renforcer la capacité collective du Mouvement à fournir une protection et une assistance humanitaires dans les situations de guerre urbaine ;
- attirer l'attention, par des initiatives de communication publique, sur les conséquences humanitaires dévastatrices des conflits urbains ;
- influencer les États et les parties aux conflits, à travers des activités de diplomatie humanitaire, pour les amener à renforcer les cadres juridiques et politiques relatifs à la

conduite des hostilités et influencer sur la manière dont les conflits sont menés dans les zones urbaines, dans toute la mesure possible.

Il incombe au CICR de soutenir et de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action ainsi que d'assurer le suivi et de rendre compte des progrès accomplis.

3) ANALYSE/PROGRÈS RÉALISÉS

Création d'une communauté de Sociétés nationales intéressées et d'un cadre d'action

Le Groupe de référence a été créé à la suite de l'adoption de la résolution du Conseil des Délégués de 2022 visant à mettre en œuvre le Plan d'action, servir de communauté de pratique pour favoriser l'échange d'expériences et d'enseignements et assurer une coordination et une consultation constantes sur cette question au sein du Mouvement. Présidé par le CICR, le Groupe de référence est composé de représentants de la Fédération internationale et de plus de 40 Sociétés nationales à travers le monde qui ont choisi d'y adhérer. Toutes les Sociétés nationales membres sont invitées à participer aux discussions générales du groupe. En outre, de nombreuses Sociétés nationales ont rejoint des groupes de travail (voir ci-dessous) pour mener des discussions plus approfondies et techniques sur chaque domaine d'action. Ces groupes de travail sont présidés par une Société nationale ou par le CICR ou conjointement. Les réunions en ligne du Groupe de référence ont généralement lieu tous les trois mois et sont documentées de manière détaillée afin de garantir une transparence totale et l'inclusion de toutes les composantes du Mouvement.

La création d'une [communauté Jive](#) sur la guerre en milieu urbain, ouverte à toutes les composantes du Mouvement, permet à toute personne intéressée par cette question de publier des informations ou de poser des questions, facilitant ainsi l'échange d'informations et d'idées au sein du Mouvement.

L'élaboration de plans de travail pour 2023 et 2024, fondés sur plusieurs consultations visant à hiérarchiser les activités et à identifier les actions concrètes que peuvent mener des composantes spécifiques du Mouvement, a permis de clarifier et d'orienter les travaux du Groupe de référence. La création d'un cadre de suivi et d'évaluation a également fourni une base solide pour la mise en œuvre du Plan d'action et contribuera à maximiser l'impact de l'action menée par le Mouvement.

La mise en place du Groupe de référence et l'élaboration de plans de travail détaillés et d'un cadre de suivi ont considérablement amélioré la coordination et la transparence et devraient, à terme, accroître les retombées stratégiques des efforts déployés par le Mouvement pour faire face aux conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain.

A) COLLECTER DES INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES HUMANITAIRES DE LA GUERRE EN MILIEU URBAIN

Le Groupe de référence a créé un groupe de travail chargé de « collecter des informations sur les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain en vue de renforcer et d'améliorer les activités de prévention, de préparation, de protection et d'assistance menées par le Mouvement ». Il est convoqué par la Croix-Rouge de Sierra Leone et le CICR. Depuis 2022, il contribue à améliorer les connaissances des Sociétés nationales en matière de collecte, d'utilisation et de gestion des données et de vérification des informations, conformément aux meilleures pratiques, aux principes de protection des données et aux normes professionnelles, et a permis de recenser les outils actuellement utilisés par les États membres. Ces activités constituent une base solide sur laquelle ce travail pourra encore être affiné ces prochaines années.

Parmi les activités figuraient :

- la présentation d'un webinaire sur la collecte des données en libre accès conçu par le CICR ;
- la présentation d'un webinaire sur les méthodes de collecte de données à distance par la Fédération internationale et le CICR ;
- la cartographie des outils et des systèmes de collecte et de gestion des données utilisés par les Sociétés nationales.

B) RENFORCER LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE DU MOUVEMENT

Le Groupe de référence a créé un groupe de travail visant à renforcer la capacité collective du Mouvement à fournir une protection et une assistance humanitaires dans les situations de guerre urbaine par le biais d'une approche modulable pluridisciplinaire et pluriannuelle. Ce groupe de travail est coprésidé par la Croix-Rouge libanaise et le CICR. Depuis 2022, il s'attache à analyser l'expérience opérationnelle du Mouvement dans les contextes urbains et à en tirer des enseignements, en mettant l'accent sur un accès sûr, la capacité d'intervention et la préparation. Ces échanges ont permis d'identifier les lacunes et les domaines dans lesquels le Groupe de référence doit poursuivre ses travaux. Plusieurs expériences et enseignements tirés ont été consignés dans des rapports, sur lesquels les travaux de recherche du Groupe de référence pourront s'appuyer dans les années à venir. Au fil du temps, cette somme de connaissances permettra au Groupe de référence d'élaborer des outils, des lignes directrices et des cadres opérationnels supplémentaires que les Sociétés nationales pourront utiliser pour se préparer aux situations de guerre urbaine et opérer dans de tels contextes. En tant que coprésidente, la Croix-Rouge libanaise a commencé à élaborer un plan d'action qui sera affiné par/avec le groupe de travail.

Parmi les activités figuraient :

- le partage des enseignements tirés du Cadre pour un accès plus sûr dans le contexte de la guerre en milieu urbain par les Sociétés nationales des Philippines, du Mexique et du Royaume-Uni ;
- la conduite par la Croix-Rouge de Norvège et le CICR de recherches opérationnelles sur l'expérience du Mouvement en matière de protection et de facilitation d'un accès sûr pour permettre aux prestataires de services essentiels de s'acquitter de leurs tâches, la publication d'un rapport étant prévue pour fin 2024 ;
- l'analyse des cadres législatifs nationaux de quatre pays en matière de protection des infrastructures hydrauliques et électriques. Un questionnaire a été élaboré pour permettre au Mouvement de mieux comprendre comment ces systèmes sont mis en place et gérés, en vue d'améliorer la préparation.
- La conception par le CICR, avec le soutien des Sociétés nationales du Portugal, du Qatar, du Canada et de la Norvège, d'un module de formation sur la guerre en milieu urbain à l'intention du personnel et des volontaires du Mouvement, dont le lancement sera coordonné avec le cours de formation de la Fédération internationale sur la résilience urbaine. Les deux modules sont disponibles sur la [plateforme d'apprentissage de la Fédération internationale](#).

C) LANCER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION PUBLIQUE

Le Groupe de référence s'est associé à un autre groupe pour élaborer et « lancer une campagne de communication à l'échelle du Mouvement sur la guerre en milieu urbain ». Le groupe est actuellement composé de responsables de la communication et des médias sociaux de neuf Sociétés nationales (Australie, États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Danemark, Allemagne, Norvège, Suède et Portugal), de la Fédération internationale et du CICR. Il s'est focalisé sur deux aspects :

- la collecte et l'exploitation des produits des campagnes de communication des composantes du Mouvement afin d'en optimiser l'utilisation et l'impact ;

- l'élaboration d'une campagne de communication du Mouvement sur la guerre en milieu urbain.

Parmi les activités figuraient :

- *l'exploitation des produits existants du CICR par le Mouvement* et/ou lors d'événements clés définis comme prioritaires par le Mouvement. Cela a notamment inclus la présentation du projet de communication intitulé « Blessures urbaines » lors du Forum sur la protection contre l'emploi d'armes explosives en zones habitées qui s'est tenu à Oslo. En outre, la Croix-Rouge norvégienne a financé la production d'une vidéo et d'une présentation PowerPoint résumant les principales conclusions du rapport du CICR relatif à la protection dans les conflits urbains, que les Sociétés nationales peuvent utiliser lors d'événements, y compris pour des activités de diffusion et de formation à l'intention des forces armées ;
- *l'élaboration de la campagne intitulée La voix de l'humanité* : le groupe associé à la conception s'est employé à mettre sur pied une campagne de communication à l'échelle du Mouvement baptisée « La voix de l'humanité », qui prévoyait l'établissement d'un cahier des charges pour la campagne mondiale, fondé sur une étude de marché, un concept créatif, une stratégie de communication et un plan de déploiement. Le projet a été examiné par le Groupe de référence, le CICR et la Fédération internationale et a suscité une réaction enthousiaste de la part des Sociétés nationales du monde entier qui étaient prêtes à relayer cette campagne innovante. L'intelligence artificielle et la technologie audio devaient permettre de décupler le pouvoir de ces milliers de voix appelant les États et les groupes armés à respecter le droit international humanitaire (DIH) dans les conflits urbains. Toutefois, en raison des risques perçus en matière de protection des données liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle et des changements intervenus dans l'environnement opérationnel, institutionnel et sociétal, la Direction du CICR a décidé en avril de renoncer à lancer la campagne ;
- *l'organisation d'autres campagnes* : au moment de la rédaction du présent rapport, de nouvelles idées et possibilités étaient en cours d'examen pour une campagne du Mouvement qui aurait une portée plus large, incluant le DIH et le 75e anniversaire des Conventions de Genève, les conflits urbains continuant d'occuper une place importante. L'objectif est toujours de mobiliser le public en faveur du respect des règles de la guerre. De nouvelles idées conceptuelles ont été échangées entre le groupe associé à la conception et le Groupe de référence à des fins de rétroaction et de validation. La campagne devrait inclure, pour le moins, des vidéos de témoignages recueillis auprès d'un éventail d'acteurs, notamment parmi les communautés affectées et les forces armées. C'est l'une des deux options qui étaient envisagées au moment où le présent document a été rédigé. L'autre option prévoyait que le CICR développe une version totalement immersive de son projet « Blessures urbaines », qui offrira des possibilités de publication conjointe avec les Sociétés nationales.

D) AVOIR UNE INFLUENCE GRÂCE À LA DIPLOMATIE HUMANITAIRE

Le Groupe de référence a créé un groupe de travail chargé « d'influencer les États et les parties aux conflits, à travers des activités de diplomatie humanitaire, pour les amener à renforcer les cadres juridiques et politiques relatifs à la conduite des hostilités et à influencer sur la manière dont les conflits sont menés dans les zones urbaines, dans toute la mesure possible ». Ce groupe de travail est convoqué par la Croix-Rouge de Norvège. Il s'est focalisé sur le suivi des étapes importantes établies dans la Déclaration politique sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées, adoptée en novembre 2022. Il a également produit plusieurs fiches d'information sur des sujets intéressants le Mouvement et touchant à la guerre en milieu urbain. Ces activités ont permis aux Sociétés nationales d'engager un dialogue sur ces questions avec des acteurs au sein de leur pays. Le groupe de travail a également préparé la 34e Conférence internationale, notamment la résolution du Conseil des Délégués intitulée « La

guerre en milieu urbain », son Appel solennel aux États et aux parties aux conflits armés et les engagements qui s'y rapportent. Les Sociétés nationales ont largement participé aux travaux du groupe de travail, qui les a tenues informées et a déployé des activités de diplomatie humanitaire, ce qui a conduit les Sociétés nationales à mener de multiples initiatives individuelles auprès de leurs gouvernements.

Parmi les activités figuraient :

La promotion, dans les enceintes politiques, militaires et stratégiques pertinentes, de la politique d'évitement du Mouvement concernant l'emploi d'armes explosives à large rayon d'impact

- Le CICR a élaboré une [note d'information](#) pour faciliter le plaidoyer du Mouvement et a présenté un [exposé sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées](#) lors de la réunion du Groupe européen de soutien juridique des Sociétés nationales en mai 2023.
- La Croix-Rouge italienne a inclus la question de l'emploi d'armes explosives en zones habitées dans le nouveau manuel de droit international applicable aux opérations militaires que les forces armées italiennes sont en train de rédiger.
- La Croix-Rouge de Norvège a organisé un atelier avec l'institut de recherche des forces armées norvégiennes, au cours duquel la police, les forces armées, la protection civile, les autorités sanitaires et les autorités régionales ont discuté de la préparation et des implications du DIH pour différents scénarios de guerre urbaine sur le territoire norvégien.

La promotion de la mise en œuvre de la Déclaration politique sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées et les contributions à la première conférence internationale de suivi à Oslo (avril 2024)

- En octobre 2023, le CICR a organisé une réunion d'experts sur la prévention et l'atténuation des conséquences indirectes de l'emploi d'armes explosives en zones habitées sur les services essentiels. Le [rapport](#) et les [recommandations du CICR](#) ont été publiés avant la conférence d'Oslo visant à promouvoir la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Déclaration politique sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées.
- Le CICR a publié des [recommandations de politique générale](#) afin d'influencer les résultats de la conférence d'Oslo, et les Sociétés nationales ont pu les adapter et les promouvoir auprès de leurs gouvernements. Le CICR a publié une [déclaration publique de sa présidente](#) ainsi qu'un [article de blog commun](#) avec la Croix-Rouge de Norvège, les institutions des Nations Unies et le Réseau international sur les armes explosives (INEW).
- La Croix-Rouge de Norvège et l'INEW ont organisé conjointement le 22 avril 2024, avant la conférence sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées tenue à Oslo, un forum sur la protection qui a attiré de nombreux participants, afin de donner la parole aux personnes affectées et d'attirer l'attention sur les conséquences directes et indirectes de l'emploi d'armes explosives sur la population et les infrastructures civiles dans les conflits urbains.
- La Société du Croissant-Rouge palestinien et la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine se sont exprimées lors de la séance plénière de la conférence d'Oslo, afin que les délégations nationales entendent des représentants des Sociétés nationales qui travaillent dans des situations de guerre urbaine. La Croix-Rouge italienne a également pris part à l'événement.
- Plusieurs Sociétés nationales, dont celles de Finlande, d'Irlande et d'Italie, ont mis en avant la Déclaration politique sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées et ont transmis à leurs gouvernements des recommandations pour sa mise en œuvre effective avant la conférence d'Oslo.
- La Croix-Rouge portugaise a organisé une journée de la réunion du Groupe européen de soutien juridique en mai 2023, consacrée aux stratégies des Sociétés nationales européennes eu égard à l'emploi d'armes explosives en zones habitées.

L'élaboration de nouveaux documents d'orientation sur des sujets pertinents

- Des conseillers de la Croix-Rouge finlandaise et du CICR ont publié un article dans la Revue internationale de la Croix-Rouge sur [La guerre en milieu urbain et l'environnement naturel](#).
- Le CICR et les Sociétés nationales ont rédigé des fiches d'information sur [la guerre en milieu urbain et l'environnement naturel](#), [la guerre en milieu urbain et le handicap](#) et la guerre en milieu urbain et les soins de santé en danger.
- Le CICR s'est associé à une université pour réaliser de nouvelles études de cas sur les bonnes pratiques militaires visant à réduire les dommages causés aux civils pendant les conflits urbains et pour les publier sur son site web [DIH en action](#).

La préparation de la réunion statutaire - Appel solennel et engagements

En 2024, le Conseil des Délégués examinera une nouvelle résolution sur la guerre en milieu urbain aux fins de son adoption. Elle comprendra un Appel solennel et permettra aux États et au Mouvement de s'engager à travailler ensemble ou individuellement pour renforcer les capacités de prévention et de réponse face aux réalités brutales de la guerre urbaine. Cela contribuera à faire avancer la réalisation de certains des objectifs énoncés dans le Plan d'action. Le CICR et la Croix-Rouge de Norvège ont élaboré le projet de résolution et d'Appel solennel à soumettre au Conseil des Délégués, ainsi que les engagements et le présent rapport intérimaire, auxquels les membres du Groupe de référence ont contribué utilement dans le cadre d'une série de consultations. La réunion annuelle des conseillers juridiques des États membres a constitué une occasion supplémentaire d'élargir cette consultation au-delà du Groupe de référence.

4) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La mise en œuvre du Plan d'action progresse, les activités prévues pour 2023 et 2024 étant déjà mises en œuvre ou en cours d'exécution. Des plans de travail annuels continueront d'être élaborés et mis à jour. Le cadre de suivi et d'évaluation est utilisé pour suivre les progrès réalisés et fera l'objet d'une évaluation plus complète en 2027. Le présent rapport est un état des lieux à mi-parcours. Un rapport actualisé sera présenté au Conseil des Délégués de 2026.

5) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport démontre que de solides progrès ont été accomplis depuis l'adoption du Plan d'action sur la guerre en milieu urbain il y a tout juste deux ans. La guerre urbaine restant malheureusement une préoccupation mondiale, cet axe de travail bénéficie de l'intérêt et de l'engagement actifs des Sociétés nationales dans toutes les régions. Les groupes de travail ont élaboré et compilé une série d'outils et de ressources pour soutenir la réponse opérationnelle du Mouvement et ont facilité l'échange d'enseignements et d'expériences entre ses composantes. Ils ont aussi renforcé la collaboration au sein du Mouvement sur le plan de la diplomatie humanitaire liée aux conflits urbains.

Maintenant que le travail de fond est effectué et que les fondations sont posées, le Mouvement devra redoubler d'efforts au cours des trois prochaines années afin de mettre concrètement en œuvre les objectifs ambitieux du Plan d'action à temps pour l'échéance de 2027. La disponibilité des ressources permettant au CICR de s'acquitter du rôle qui lui a été confié de soutenir et coordonner la mise en œuvre du Plan d'action, et le soutien des principales Sociétés nationales et du Groupe de référence plus généralement, ont été des facteurs déterminants de progrès. Cependant, les ressources humaines pour gérer la problématique de la guerre en milieu urbain à l'échelle du Mouvement restent fragiles, très peu de Sociétés nationales disposant du personnel spécialisé requis pour mettre pleinement en œuvre le Plan d'action. L'initiative bénéficierait également de l'allocation par les composantes du Mouvement de ressources financières suffisantes pour mener à bien les activités établies dans le Plan d'action et d'une participation accrue des Sociétés nationales dans les contextes touchés par la guerre urbaine.

Au cours des années à venir, le Groupe de référence continuera de renforcer la collaboration et l'échange de connaissances au sein du Mouvement, tout en déployant et en diffusant de nouveaux outils et supports de formation et de nouvelles ressources. Il approfondira également l'ambition de développer et de mettre en œuvre, le cas échéant, une capacité de réponse commune au sein du Mouvement. La nécessité d'intensifier les efforts en vue d'universaliser et de mettre concrètement en œuvre la Déclaration politique sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées restera au cœur des activités de diplomatie humanitaire du Groupe de référence, le plaidoyer en faveur de la protection des infrastructures civiles vitales et des prestataires de services essentiels se profilant comme un nouveau domaine d'action prioritaire potentiel. Il s'agira aussi de mettre au premier plan l'Appel solennel et les engagements pris. Les liens avec les travaux menés par la Fédération internationale sur la résilience urbaine continueront d'être explorés. Il conviendra d'organiser des ateliers régionaux et d'autres réunions en présentiel pour donner lieu à un débat plus ciblé sur les priorités et les activités du Plan d'action. Des initiatives pour pérenniser ces activités au-delà de 2027 devront également être prises.

Il est recommandé d'inscrire la résolution et un rapport intérimaire à l'ordre du jour du Conseil des Délégués de 2026. Cette échéance sera une occasion importante d'examiner les travaux réalisés jusque-là et de décider de la suite à donner à la thématique de « La guerre en milieu urbain ».